

Notice d'information pour les détenteurs de bons-cadeaux UCD

1. Sur mandat de la Municipalité de Delémont, l'Union des Commerçants de Delémont (UCD) administre les bons-cadeaux.
2. Tous les membres de l'UCD s'engagent à accepter les bons-cadeaux à leur valeur nominale comme moyen de paiement sur tous les achats.
3. Ces bons-cadeaux sont valables dans les commerces et restaurants de la Ville de Delémont (selon point 6).
4. La première série des bons-cadeaux est valable jusqu'au 31 décembre 2011; le délai de remboursement pour cette première série a été prolongé jusqu'au 30 juin 2012.
La deuxième série est valable jusqu'au 31 décembre 2013.
La troisième série est valable jusqu'au 31 décembre 2018.
5. Le montant du bon-cadeau est à utiliser intégralement. Il n'y aura en principe pas de restitution en argent liquide.
6. La liste des commerçants acceptant les bons-cadeaux delémontains est à consulter sur le site internet de l'UCD : www.uniondescommerçants.ch sous "Documents".
7. L'annonce du paiement par des bons-cadeaux de l'UCD doit être faite avant l'établissement de la facture ou du paiement.

Delémont, mai 2006 / révision décembre 2011

Les partenaires :



Points de vente :

